Le Parlement marocain va voter une loi pour l’accès des femmes et des filles à la justice - Suite à une campagne lancée en 2012 par le «Printemps de la dignité» de la Coalition marocaine, en collaboration avec Equality Now, pour mettre fin à l'exemption légale de la peine pour les violeurs qui épousent leurs victimes, le ministère marocain de la Justice et des Libertés a approuvé les amendements au Code pénal qui permettront d'éliminer cette exemption.

Dans un communiqué obtenu par la PANA, vendredi, Equality Now, un organisme international qui travaille pour mettre fin à la violence et à la discrimination contre les femmes et les filles à travers le monde, a appelé le Maroc à également approuver des modifications pour supprimer les dispositions d'une loi sur la famille qui permet aux juges d'autoriser le mariage des filles âgées de moins de 18 ans.?Selon l'organisation de défense des droits des femmes, ces réformes auraient pu protéger Amina Filali, 16 ans, qui s'est suicidée après avoir été forcée d'épouser son violeur et Safae 15 ans qui, après avoir été violée et engrossée, aurait été forcée à se marier avec son violeur 'pour sauver son honneur.'?Les propositions devraient être votées au Parlement marocain cet Eté.?En attendant, Equality Now a appelé le gouvernement du Maroc à promulguer rapidement et à mettre en œuvre les modifications proposées et à soutenir un examen exhaustif du Code pénal pour éliminer toute discrimination fondée sur le Genre.?«Ce sera une étape positive pour la prévention d’autres décès et les violations des droits des filles et des femmes», a déclaré l'organisation.?Equality Now encourage également le gouvernement à veiller à ce que les filles et les femmes soient protégées contre la violence et la discrimination et qu’elles aient accès à la justice, en conformité avec ses obligations légales internationales et sa propre Constitution, quand elles sont confrontées à des abus.